

**Délibération n° 2017-074 en date du 10 Avril 2017 portant sur les
modalités d'échelonnement de la dette de la Commune de
LE CHAUCHET**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 10 Avril à 14 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Mérinchal, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 03.04.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 50	Votants : 57	POUR : 57
Pouvoir : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 4	Exprimés : 57	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, DESCLOUX, PEROCHE, ROBBY, FERRIER, JOULOT, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, WELZER, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET, BARBAUD, SIDOUX, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. SIMON F. à PERRIER S, BOYER P à PEROCHE MH, LE CORRE C à ROBBY M, D'HULSTER E à SIDOUX B, SEBENNE O. à BARBAUD C., SIMONET V. à BIGOURET J.J., TOURNAUD B à MATHIEU

Excusés : MM., LONGCHAMBON, PERRIER F, SAUVANET, RICHIN

Secrétaire de séance : Madame GENDRAUD Marie-Antoinette

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Chénérailles, Auzances Bellegarde, Haut Pays Marchois et la Commune du Chauchet ont trouvé un consensus concernant la dette de la commune pour non-paiement des participations « école ».

Monsieur le Président rappelle que la dette de la commune est de :

- 38 862.18 € pour les participations « école » de 2012 à 2015,
- 1 994 € pour participation « école » qui va être appelée au titre de l'année 2016,

Soit : 40 856.18 €.

Monsieur le Président explique que Monsieur le Maire conteste le nombre d'enfants de sa commune présents sur l'école de Mainsat.

Il considère que deux enfants sur la totalité des enfants répertoriés n'ont jamais fait partie de ses administrés.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de prendre en compte la requête de Monsieur le Maire et de procéder à un nouveau calcul de ces participations en supprimant le montant moyen de la participation « école » de 900 €/enfant pour 2 enfants sur la totalité des années dues, soit 7 200 €.

Il resterait donc à la charge de la commune un montant à régler de 33 656.18 €

Monsieur le Président précise que la Commune du Chauchet ne peut s'acquitter en une seule fois de cette dette et présente au Conseil Communautaire l'échéancier proposée par la Commune :

- 5 000 € en décembre 2016 qui ont été réglés,
- 5 000 € au 1^{er} semestre 2017,
- 2 000 € au 2^{ème} semestre 2017,
- 5 000 € en juin 2018, 2019 et 2020 (avant le 30 juin de chaque année),
- Le solde d'un montant de 6 656.18 € en juin 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte le nouveau calcul des participations « école » pour la commune du Chauchet
- Accepte l'échéancier repris ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 25 Avril 2017
Pour copie conforme, le 25 Avril 2017

Le Président,

Pierre DESARMENIEN

